

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{er} JUILLET 2020

CP 2020-203 : Lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux enfants, citoyenneté, vie associative et soutien aux quartiers populaires

AMENDEMENT

A la délibération du rapport, rajouter un article ainsi rédigé :

« Article 14 : Lutter contre les discriminations : appliquer les recommandations du Défenseur des droits au niveau des politiques publiques régionales

S'engage à mettre en place un groupe de travail spécifique à l'adaptation régionale des recommandations du rapport du Défenseur des Droits intitulé « Discriminations et origines : urgences d'agir » publié le lundi 22 juin 2020 : ce groupe de travail aura pour objectif d'adapter les recommandations du rapport au niveau des politiques publiques régionales et d'évaluer les besoins financiers nécessaires à une mise en oeuvre effective et rapide de ces préconisations.

Exposé des motifs :

RAPPORT DU DÉFENSEUR DES DROITS :

METTRE EN PLACE DE VÉRITABLES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES TRANSVERSALES DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dans son dernier rapport « *Discriminations et origines : urgences d'agir* », le Défenseur des droits, Jacques TOUBON, constate que « *les personnes d'origine étrangère ou perçues comme telles sont davantage exposées au chômage, à la précarité sociale, à de mauvaises conditions de logement et leur état de santé est plus dégradé. Des recherches mettent également en lumière des inégalités scolaires spécifiques liées à l'origine et au territoire* ». Il conclut en insistant sur le fait que « *les discriminations fondées sur l'origine en France représentent une atteinte profonde à la réalisation du pacte républicain. Trop longtemps négligés par les pouvoirs publics, ces enjeux fragilisent la société toute entière et menacent l'égalité de tous et de toutes.* »

Ce sévère rappel à l'ordre oblige les pouvoirs publics, chacun à son échelle, à agir. La Région doit y prendre sa part par des politiques publiques concrètes, objectives et durables. Aujourd'hui, la Région a, au contraire, choisi de développer une politique de financement au cas par cas d'actions relevant souvent du folklore et de la culture, avec des accents clairement communautaristes et qui ne valorisent aucunement le vivre ensemble, le respect des singularités de chacun.e. La Région depuis 2016 a déserté la lutte réelle contre les discriminations en enterrant toute véritable politique publique transversale de lutte contre les discriminations.

Comme le souligne justement le Défenseur des droits, la lutte contre les discriminations fondées sur l'origine doit sortir du « *giron de la politique de la ville et devenir une priorité politique, au même titre que ce qui a été entrepris ces dernières années en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des leviers efficaces existent et doivent être mis en oeuvre afin de produire des changements structurels et d'apporter une réponse crédible et globale à ce problème important de la société française.* »

Les propositions de ce rapport sont nombreuses. Ce sont autant de leviers d'actions que la Région peut et doit activer rapidement pour engager les acteurs du monde économique et associatif et les pouvoirs publics dans la construction d'une stratégie régionale de lutte contre les discriminations.

Ce rapport conforte ce que rappelle régulièrement le groupe Front de Gauche et offre une occasion pour élaborer un plan d'action régional. C'est le sens de la création d'un groupe de travail qui détaillera les urgences et les moyens financiers nécessaires à une mise en oeuvre effective de l'action régionale en la matière. La société exprime fortement le rejet des discriminations, de la ségrégation. Ne pas en tenir compte serait irraisonnable.